



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-quatre juin deux mil vingt, à vingt heure,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 16 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 1

Nombre de Conseillers représentés : 1

Présents : BOETTNER Charlotte - SAINT Pascal - PEREZ Elisabeth - MEUNIER Pierre - FURGET Isabelle - VILLARET Odile - ANDRIEU Julie - BARBIER Vincent - GRANICZNY Cathy - GUETTE Pascal - KADDOUR Vincent - NANCHE Chantal - SUBLET Patrice - VERNEY Jean-Paul.

Absents ayant donné pouvoir : BAILLON Joseph (pouvoir à Meunier Pierre)

Madame PEREZ Elisabeth est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu de la réunion du 24 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-19	COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS
---------	---

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que dans la rédaction de la délibération n°2020-18 en date du 9 juin 2020 une erreur de plume, portant sur le nom d'un conseiller municipal, a été faite et que 2 conseillers souhaitent intégrer les commissions existantes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

RECONNAIT l'erreur de plume portant sur le nom de monsieur **BARBIER Vincent** dans les commissions *Forêt - Bâtiments - Biens communaux et Urbanisme - Voirie - Réseaux*

AFFIRME que le 9 juin, ces commissions municipales ont été désignées comme suit :

FORET - BATIMENTS - BIENS COMMUNAUX	VERNEY J-Paul BAILLON Joseph SUBLETatrice BARBIER Vincent NANCHE Chantal ANDRIEU Julie
URBANISME - VOIRIE - RESEAUX	MEUNIER Pierre GUETTE Pascal SUBLET Patrice NANCHE Chantal BAILLON Joseph KADDOUR Vincent BARBIER Vincent

DESIGNE, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, FURGET Isabelle au sein de la commission « Scolaire - Périscolaire - Jeunesse » et GUETTE Pascal au sein de la commission « Transition écologique »

2020 - 20	REPLACEMENT-REPARATION DE POTEAUX INCENDIE
-----------	--

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'une erreur de montant a été faite dans la délibération n°2020-02 approuvant le remplacement des Poteaux incendie PI2 -PI10 - PI13.

Pour le PI 13, le montant du devis voté était le montant HT au lieu du montant TTC.

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du devis présenté par la CCPC pour la réparation et/ou le remplacement du poteau incendie n° PI VP13.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour le remplacement du PI13 pour un montant TTC de **4 989.93 €**

2020 - 21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE TERRAIN
ANNEXE 1	COMMUNE / HALPADES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Société HALPADES SA d'HLM sis au 6 AVENUE Chambéry 74000 ANNECY, souhaitant utiliser une partie de la parcelle communale cadastrée n° A 2350 au lieu dit « La Combe » pour excavation et stockage de terres qui permettra la réalisation du gros œuvre des fondations des bâtiments des logement sociaux.

Madame le maire donne lecture du projet de la convention d'occupation temporaire du domaine public (Annexe1)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer la convention de mise à disposition temporaire du terrain communal cadastrés A2350 avec la Société HALPADES SA d'HLM.

DIT que cette mise à disposition sera faite à titre gracieux.

2020 - 22	ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO
-----------	--------------------------------

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.(3)

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant que des membres à voix consultative peuvent participer aux réunions de la CAO

Le Conseil Municipal décidant à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletins secret selon l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

« si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Désigne ci-après et à l'unanimité les 3 (trois) membres à voix délibérative comme suit

Président : Charlotte BOETTNER

Titulaires : Pierre MEUNIER - Julie ANDRIEU - Jean-Paul VERNEY

Suppléants : Isabelle FURGET - Vincent KADDOUR - Vincent BARBIER

Prend note que des membres à voix consultative peuvent être désignés par le président de la Commission d'Appel d'Offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

2020 -23	ELECTION DU REPRESENTANT AU SYANE 74
----------	--------------------------------------

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) révisés en date du 11 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au collège des communes sous concession ENEDIS - secteur d'Annecy ;

Considérant la présence d'une seule candidature et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

DESIGNE Pierre MEUNIER comme délégué de la commune auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie.

TRANSMET cette délibération au président de Syane 74.

2020-24	DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
---------	---

Madame le Maire présente la fédération nationale des communes forestières et son réseau : il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt et il expose l'intérêt pour d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux

- d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion
- de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune à l'association des Communes Forestière de la Haute-Savoie

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'association départementale des communes forestières

DESIGNE Monsieur VERNEY Jean-Paul, en tant que délégué de la commune à l'association des Communes Forestière de la Haute-Savoie.

2020- 25	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
----------	--

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal, selon les règles démocratiques en vigueur.

Madame le Maire rappelle que le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et qu'il a un rôle d'information et de sensibilisation des administrés. Ceci afin de contribuer à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés.

A cet égard, il développera une connaissance particulière de la défense ainsi que de ses acteurs. Pour cela, il sera le destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la défense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Pascal GUETTE en tant que correspondant défense.

Questions diverses :

-Maison DELETRAZ: problème de propreté aux abords et danger de dégradation du bâtiment.

Le conseil Municipal réfléchit à déclencher un arrêté de péril.

-La commission urbanisme reçoit FREE le 03 juillet, concernant l'implantation de la future antenne au lieu dit « le Clu »

-Le Président du Club de Foot va être reçu par certains membres du conseil.
Date non agendée.

-La commission Culture et Associations va revoir les tarifs de location de la salle polyvalente et étudier d'autres propositions.

- Création d'un groupe de travail "Ados de Villy".

Participent à ce groupe : Cathy, Chantal, Élisabeth, Patrice et Pascal Guette. Première réunion ce mercredi

-Tour de table des différentes commissions.

-Evocation de la fermeture du pont au-dessus de l'autoroute à partir de juillet.

- Le 27 sept, tour du village à pied, pour les membres du Conseil et ensuite barbecue au stade. Le personnel communal est convié.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Charlotte Baettner,

